



Atelier « Ludo-éducatif CAYAJO »
Septembre à décembre 2022

Quand : les mercredis de septembre à décembre de 13h30 à 17h00

Où : à l'association CAYAJO.971 à Petit-Bourg

Combien : 30€ /mercredi -enfant

Pour qui : enfants âgés de 5/6 ans à 15 ans et plus qui souhaitent varier les supports d'apprentissage, enfants en I.E.F, unsholling, phobie scolaire, ouvert à tous...

Avec qui : Des professionnels de l'éducation et de l'enseignement depuis plus de 5 ans.

Suivi personnalisé, engagement éducatif de 10 mercredis de septembre à décembre 2022 (hors vacances)

1ère séance offerte pour les enfants qui ne connaissent pas le service !

Service de qualité et innovant prenant à cœur le plein épanouissement des enfants dans un contexte ludique, supervisé et professionnel où vos enfants développeront leur confiance dans les apprentissages, la gestion de leur stress, une meilleure connaissance de leurs capacités.

C'est un cadeau pour la vie que vous leur offrez.

① CALENDRIER ET HORAIRES SEPTEMBRE /DECEMBRE 2022

RENTREE :

Mercredi 05 janvier 2022 à 13H30

(vacances scolaire éducation nationale du samedi 22/10/22 au 07/11/22)

Les mercredis :

- ✓ **Septembre : 28**
- ✓ **Octobre : 5-12-19**
- ✓ **Novembre : 9-16-23-30**
- ✓ **décembre : 7-14**

HORAIRES :

L'atelier Ludo-éducatif CAYAJO est ouvert tous les **mercredis de 13h30 à 17h**

Du 28/09/22 au 14/12/22 hors les vacances scolaires

Exemple d'une journée type :

- ✓ 13h30-14h00 : Accueil
- ✓ 14h00-14h30 : Français
- ✓ 14h30-15h00 : Anglais
- ✓ 15h00-15h30 : récréation
- ✓ 15h30-16h00 : Expérience
- ✓ 16h00-16h30 : Mathématiques
- ✓ 16h30-17h00 : Jeux éducatif, de société, loisir créatif.
- ✓ 17h00 : départ

① 1/4 CONDITIONS GÉNÉRALES
« ATELIER LUDO-ÉDUCATIF CAYAJO » POUR SEPTEMBRE /DECEMBRE 2022

GENERALITES :

L'**atelier ludo-éducatif CAYAJO** est un service d'enseignement et d'apprentissage par le jeu et aux pédagogies différenciés. La structure juridique qui la porte est l'association CAYAJO.971.

L'**atelier ludo-éducatif CAYAJO** accueille des enfants à partir de 5 ans. Les inscriptions sont ouvertes toute l'année.

L'**atelier ludo-éducatif CAYAJO** est située au **404 Chemin Fond Saint Jean 97170 Petit Bourg**.

L'**association CAYAJO.971** a pour vocation de créer, organiser et gérer différents projets éducatifs dans une démarche citoyenne, de mutualisation, d'entraide, de solidarité, et de dynamiser la vie sociale et l'économie localement et en s'inscrivant dans la culture Antillo-Caraïbienne, les décisions se prennent en Conseil d'Administration et en Assemblée Générale (cf statuts).

Une rencontre sera organisée entre l'équipe pédagogique et la famille, afin de s'assurer que les projets éducatifs respectifs sont bien compatibles. L'association s'inscrit dans une démarche éco-responsable et éco-citoyenne.

PEDAGOGIE : Notre objectif principal est comme notre pôle école D'Ici : d'accueillir tous les enfants dans leur unicité, de répondre à leurs besoins d'éveil, d'apprentissage, de jeux et de respecter le rythme de chacun avec tolérance et bienveillance.

Nous excluons toutes formes de violence (physiques, verbales, psychologiques) vis-à-vis des enfants venant des adultes. Un espace sera aménagé pour que l'enfant puisse prendre un temps de pause sur invitation de l'équipe ou par lui-même.

Sécurité Des exercices de sécurité ont lieu conformément à la réglementation en vigueur et notamment à l'article :

-R.123-12 du code de la construction et de l'habitation.

- Les consignes de sécurité sont affichées dans **le local de l'association cayajo.971**

- Le registre de sécurité, où sont répertoriés les renseignements indispensables permettant d'assurer la sécurité, prévu à l'article R. 122-29 du code de la construction et de l'habitation, est présent et à disposition de tous à l'école.

- Le président de l'association, responsable unique de sécurité, peut saisir la commission locale de sécurité, de son propre chef ou sur proposition de la communauté éducative. Le CA à mandater certaines missions de sécurité la coordinatrice.

- Les règles de sécurité sont enseignées aux enfants et les adultes sont vigilants à leur respect à l'intérieur de **l'association ayajo.971**

- Les enfants ne sont pas autorisés à apporter à l'association des objets dangereux. Seuls les membres de l'équipe pédagogique sont habilités à juger du caractère dangereux d'un objet apporté par un enfant dans l'enceinte de l'école.

- Les objets appartenant à l'association et présentant un risque pour les enfants (compas, ciseaux, couteaux, matériel de jardinage et de bricolage, ...) sont utilisés lors d'activités pédagogiques sous la responsabilité d'un adulte de l'équipe.

- L'utilisation d'Internet par les élèves est soumise au contrôle des membres de l'équipe pédagogique.

- **Aucuns jeux : pistolet, robot avec armes ou jeux prônant la violence est toléré. Des jeux éducatifs et de sport (trottinettes, ballon...) sont acceptés dans le cadre de la récréation.**

Signatures :

① 2/4 CONDITIONS GÉNÉRALES
« ATELIER LUDO-EDUCATIF CAYAJO » POUR SEPTEMBRE /DECEMBRE 2022

TARIF :

Tarif unique : 30 € par mercredi -enfant 10 mercredis à 30 €= 300 € du 28/09/22 au 14/12/22

Proposition de paiement :

- **Possibilité de payer en une seul fois soit : 10 mercredis à 30 € soit 300 euros -par enfant**
- **Possibilité de payer 2 ou 3 fois sans frais**
- **100 euros avant le 5 de chaque mois (oct-nov-dec)**

Pas de réduction possible pour les fratries

En cas de retard de paiement une pénalité d'une valeur de 10% du montant de la facture non payée sera appliquée sur le mois en cours.

En cas de rejet de prélèvement, les frais inhérents seront factures à la famille.

Des frais de gestion et de traitement du recouvrement seront appliqués à hauteur de 20 euros.

Ils seront prélevés à terme échu.

Signatures :

Paiement par virement automatique :

RIB

Intitulé du compte : CAYAJO.971

Code établissement : 10278 – Code guichet : 05340 – N° de compte : 00021042801 – Clé RIB : 60

devise : EUR

IBAN : FR76 1027 8053 4000 0210 4280 160

Code BIC / swift : CMCI FR 2A

- **Aucune déduction pour absence ne pourra être faite.**
- **Tout trimestre entamé est dû**
- Nous vous demandons de signaler au plus tôt toute difficulté de paiement des mensualités au service comptabilité de l'association. Vous pourrez étudier avec lui des solutions. Dans tous les cas, chaque situation devra être régularisée **dans le mois.**

Au-delà nous ne pourrions pas mettre en péril la viabilité de l'atelier ludo-éducatif cayajo dont l'équilibre économique est fondamental.

Votre enfant ne pourra plus prétendre à l'atelier, ni aux autres services de l'association CAYAJO.71

Modalités de paiement des frais :

- **Nous demandons que chaque famille mette en place un règlement mensuel des frais de l'atelier ludo éducatif sur la période de 3 mois allant d'octobre à décembre, avec une date de paiement au plus tard le 5 de chaque mois.**
- Tout désistement doit être signalé par courrier recommandé au moins un mois à l'avance. Réception faite, les frais sont engagés sur tout le trimestre en cours.
- Le non-règlement répétitif dans les délais des frais de l'atelier Ludo-éducatif CAYAJO pourra entraîner l'exclusion de l'enfant, après entretien et mise en demeure adressée aux parents.
- **Les frais de relance (timbre, courrier avec AR etc...) seront imputés à la famille**

Signatures

① 3/4 CONDITIONS GÉNÉRALES
« ATELIER LUDO-EDUCATIF CAYAJO » POUR SEPTEMBRE /DECEMBRE 2022

- Concernant les familles qui présentent un retard où un défaut de paiement, systématique, des frais, nous ne procéderons pas à la réinscription pour 2022.2023 sans régularisation financière de la situation.
- Facture format PDF envoyé par mail, sur demande : tresorier.cayajo971@gmail.com

GOUTERS :

Le gouter n'est pas une obligation, vous pouvez prévoir les collations de la journée, nous vous demandons d'apporter **uniquement des fruits et/ou légumes**.

☞ **Il est demandé aux familles de fournir une gourde avec de l'eau chaque jour.**

Il est demandé aux familles de ne pas donner de bonbons, sucreries, friandises à l'association

Signatures :

Le personnel de l'association CAYAJO.971

Tout le personnel de l'association CAYAJO.971 a l'obligation, dans le cadre de la communauté éducative, de respecter les personnes et leurs convictions, de faire preuve de réserve dans leurs propos. Ils s'interdisent tout comportement, geste ou parole, qui traduirait du mépris à l'égard des élèves ou de leur famille, qui serait discriminatoire ou susceptible de heurter leur sensibilité. Réciproquement, le personnel a le droit d'être respecté dans sa fonction.

Le personnel Educatif de l'association CAYAJO.971, est à l'écoute des parents et répond à leurs demandes d'informations sur les acquis et le comportement scolaire de leur enfant. Ils sont garants du respect des principes fondamentaux et des valeurs de l'école.

Les enfants :

En application des conventions internationales auxquelles la France a adhéré, les élèves ont droit à un accueil bienveillant et non discriminant. Ainsi, conformément à l'article 28 de la Convention relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989 ratifiée par la France le 7 août 1990, « Les États parties prennent toutes les mesures appropriées pour veiller à ce que la discipline scolaire soit appliquée d'une manière compatible avec la dignité de l'enfant en tant qu'être humain et conformément à la présente Convention ». **En conséquence, « tout châtiement corporel ou traitement humiliant est strictement interdit ».**

Les animaux : les familles en inscrivant leur enfant au sein de notre établissement, acceptent le projet pédagogique dans lequel les animaux ont une place et un rôle majeur et prépondérant.

Signatures :

Les enfants doivent être préservés de tout propos ou comportement humiliant et respectés dans leur singularité. En outre, ils doivent bénéficier de garanties de protection contre toute violence physique ou morale.

Chaque enfant a l'obligation de n'user d'aucune violence et de respecter les règles de comportement et de civilité édictées par les conditions générales. Les élèves utilisent un langage approprié, respectent les personnes, les locaux et le matériel mis à leur disposition, appliquent les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur à l'association.

① 4/4 CONDITIONS GÉNÉRALES
« ATELIER LUDO-EDUCATIF CAYAJO » POUR SEPTEMBRE /DECEMBRE 2022

Les parents

Il leur revient de faire respecter par leurs enfants le principe de laïcité, notamment en ce qui concerne les prescriptions de l'article L. 141-5-1 du code de l'éducation, et de s'engager dans le dialogue que l'équipe pédagogique leur propose en cas de difficulté. Dans toutes leurs relations avec les autres membres de la communauté éducative, ils doivent faire preuve de réserve et de respect des personnes et des fonctions.

J'atteste avoir pris connaissance et j'accepte les conditions générales du présent dossier d'inscription de l'atelier ludo éducatif

Fait le à

Signature du parent/ représentant légal : Père/Mère

Signature du parent/ représentant légal : Père/Mère

F4: ENGAGEMENT

Famille de.....

Le présent engagement (contrat) est conclu pour une année scolaire s'entendant de la période du 28 septembre 2022 au 14 décembre 2022

FONCTIONNEMENT PARTICIPATIF :

- Il est demandé aux familles de ne pas donner de bonbons, sucreries à l'association
- Fruits et/ou légumes uniquement pour les goûters
- De respecter le règlement de l'association
- Toute dégradation intentionnelle du mobilier, du matériel fera l'objet d'un remboursement.
- Une fois la famille sur le site (arrivée/départ) les enfants sont sous la responsabilité des parents.

•

TARIF :

Tarif unique : 30 € par mercredi -enfant 10 mercredis à 30 €= 300 € du 28/09/22 au 14/12/22

Proposition de paiement :

- Possibilité de payer en une seul fois soit : 10 mercredis à 30 € soit 300 euros -par enfant
- Possibilité de payer 2 ou 3 fois sans frais
- 100 euros avant le 5 de chaque mois (oct-nov-dec)

En cas de retard de paiement une pénalité d'une valeur de 10% du montant de la facture non payée sera appliquée sur le mois en cours.

En cas de rejet de prélèvement, les frais inhérents seront facturés à la famille.

Des frais de gestion et de traitement du recouvrement seront appliqués à hauteur de 20 euros. Ils seront prélevés à terme échu.

En cas de retard d'arrivée après la fin de l'atelier des frais de 10 euros par 30 minutes seront imputés.

Résiliation anticipée et motif légitime

- **Le présent contrat pourra être résilié dans le respect d'un préavis de 1 (un) mois à compter de la réception par l'école d'une demande écrite datée et signée par les responsables légaux de l'enfant.**
- La demande de résiliation anticipée devra être adressée par courriel CAYAJO.971@gmail.com (vous recevrez une confirmation du courriel) ou à l'adresse postale suivante : Association CAYAJO.971, 8 lot SCAMO-97128 GOYAVE.
- Le règlement est effectué par prélèvement automatique. En cas de rejet du prélèvement, le montant dudit prélèvement sera représenté le mois suivant, à défaut de régularisation préalable par le parent ou représentant légal de l'élève.
- **Le non-règlement par le parent ou le représentant légal de l'enfant des frais de l'atelier vaudrait résiliation du contrat le premier jour du mois suivant la date de réception de la lettre de mise en**

demeure de l'association CAYAJO.971 demeurée infructueuse. Le règlement reste dû même si résiliation.

- Les frais engagés de relance (lettre avec AR...), les frais bancaires de rejet de prélèvement seront à la charge de la famille.
- **RAPPEL** : Il est impératif de signaler rapidement à l'école tout changement d'adresse, de numéro de téléphone et/ou d'adresse mail.

Fait le à

Signature du parent/ représentant légal : Père/Mère

Signature du parent/ représentant légal : Père/Mère

 **F5 : AUTORISATIONS**

Droit à l'image

Conformément à l'article 9 du Code Civil concernant le respect de la vie privée, le droit à l'image est protégé.

Nous soussignés, (père)

..... (mère)

autorisons

n'autorisons pas

L'association CAYAJO.971 à photographier ou filmer gracieusement notre enfant

ou nous-mêmes dans le cadre des activités de l'association et à utiliser ces images.

Fait le à

Signature du parent/ représentant légal : Père/Mère

Signature du parent/ représentant légal : Père/Mère

F6 : DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

L'association CAYAJO.971 enregistre et traite les informations, dont certaines ont un caractère personnel, qui sont communiquées par les parents ou les représentants légaux lors de l'inscription de leur enfant.

L'association CAYAJO.971 traite ces informations aux fins d'information des parents ou représentants légaux de l'élève et de gestion de leur relation.

Les données personnelles collectées sont réservées à l'usage par L'association CAYAJO.971 et ne font l'objet d'aucune communication à des tiers.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, chaque parent d'élève ou représentant légal dispose d'un droit d'accès, de modification et de suppression des informations le concernant qu'il peut exercer à tout moment en adressant un courriel à l'adresse suivante CAYAJO.971@gmail.com ou un courrier à l'adresse suivante : Association CAYAJO.971- 8, lot. SCAMO 97128 GOYAVE, en indiquant ses nom, prénom, adresse postale et électronique, afin d'accélérer la prise en compte de sa demande.

Le parent d'élève ou représentant légal peut aussi s'opposer au traitement des informations le concernant en adressant un courriel ou courrier à L'association CAYAJO.971 comme indiqué ci-dessus.

L'association CAYAJO.971 a mis en œuvre des moyens actuels visant à préserver la confidentialité et la sécurité des informations fournies et traite les données à caractère personnel du parent ou représentant légal de l'élève sur des serveurs localisés en France.

L'association CAYAJO.971 conserve les données collectées pendant 5 (cinq) ans.

En outre, en application de la Délibération n°2006-138 du 9 mai 2006 décidant de la dispense de déclaration des traitements constitués à des fins d'information ou de communication externe, le parent d'élève ou le représentant légal est informé que le traitement automatisé d'informations, n'a pas fait l'objet d'une déclaration à la CNIL.

Respecte la loi et la procédure RGPD

Fait le à

Signature du parent/ représentant légal : Père/Mère

Signature du parent/ représentant légal : Père/Mère